


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20230906-01 Du 09 juin 2023 ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (10)

Absents : GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Des élections pour la désignation des délégués et de leurs suppléants au sein du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs se sont déroulées ce jour, conformément à la réglementation.

Une seule liste s'est présentée. A l'issu du scrutin qui a eu lieu sans débat, ont été élus, par 13 voix, 0 absence :

<p align="center">Délégués titulaires Mr Hervé BÉAL Mme Josette FOLLÉAT Mr Daniel DELORME</p>	<p align="center">Délégués suppléants Mme Pascale MAILLET-BERT Mr Maurice GALLON Mme Nelly RIVAL</p>
--	---

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance